

SOLiHA « BIEN CHEZ SOI »

Des aides pour vos travaux de rénovation !

Des aides financières et des conseils gratuits

SOLiHA « Bien chez soi » permet, sous conditions de ressources, pour les propriétaires occupants, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et **d'accompagner gratuitement** à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

Qui est concerné ?

Conditions d'éligibilité aux aides **SOLiHA « Bien Chez Soi »** :

- Vous habitez une des 16 communes de la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux d'adaptation ou d'énergie

Quels travaux sont aidés ?

- Travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- Travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche adaptée, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...

A qui s'adresser ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif **SOLiHA « BIEN CHEZ SOI »**, munissez-vous de **votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) :**

- Et Rendez-vous à la permanence, qui a lieu, **tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois à St Jean de Maurienne de 14 H à 16 H (avenue d'Italie dans les locaux 3CMA, centre d'Affaires et de Ressources – entrée B – bureau au RDC à droite).**
- Ou composez le **0 800 200 443**(appel gratuit depuis un poste fixe) ou le **06 83 23 81 95**.

Afin que **Marie LAMY** (Conseillère en Economie Sociale et Familiale **SOLiHA**) puisse vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez-vous à domicile.